



Décision COVID 19, délibération du Bureau du 17 mars 2020

Face à la crise sanitaire actuelle et en respect des mesures réglementaires, le Bureau de FNE Rhône décide :

- de la fermeture des Bureaux de l'association jusqu'à nouvel ordre ;
- de mettre tous les équipes pouvant travailler en télétravail, tout en maintenant les suivis écologiques sur le terrain qui ne nécessitent pas de côtoyer d'autres personnes ;
- d'une mise en activité partielle ou en arrêt de travail pour garde d'enfants au cas par cas de l'entièreté de l'équipe ;
- de faire notre maximum pour ne pas engager la rupture anticipée pour raison de force majeure des contrats à durée déterminée ;
- d'utiliser tous les outils mis à disposition par le Gouvernement (suspension des charges sociales, des fluides, loyers, etc.) pour préserver notre trésorerie déjà fragile.

Peggy Carton – Vincent, notre Directrice est habilitée à mener toutes les actions découlant de ces décisions. Le Bureau restera en contact permanent et des Bureaux téléphoniques seront organisés régulièrement pour suivre la situation.